

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 20 décembre 2023
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-1 et L. 3221-30
Vu la délibération n°21 du 20 novembre 2022 portant délégation d'adhésions de conseil communautaire au Président,
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être émise pour des attributions confiées par l'organe délibérant communautaire,
CONSIDÉRANT que M. Philippe BERNARD-REYMOND, ancien élu, Directeur de Direction générale adjoint des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social, de Limoges Métropole, est Directeur par intérim de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social,
M. Guillaume VALADE, Directeur de Direction générale adjoint des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social,
NF 24652
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-1 du Code général des collectivités territoriales, à M. Philippe BERNARD-REYMOND, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et Directeur par intérim de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social pour la signature des documents suivants :
- Rapports d'analyse des offres des marchés publics de la Direction de l'habitat et de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social ;
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés de la Direction de l'habitat et de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social ;
- Tout bon de commande, y compris sous le logo KINOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 02 020 € HT et 40 000 € HT de la Direction de l'habitat et de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social ;
- Tout bon de commande, y compris sous le logo KINOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 02 020 € HT et 40 000 € HT de la Direction de l'habitat et de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social ;
- Tout document relatif à la réception ou admission des marchés publics de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social ;
- Documents relatifs et annexes tout dans les appels des marchés publics de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social ;
- Attributions de service fait, les attributions de bon de service aux prestations satisfaites de copier, attribution de travaux d'un prestataire relevant de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social ;
- Autres relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de la politique de la ville, de l'emploi et du développement social émanant des attributions équivalentes.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Philippe BERNARD-REYMOND, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24652_BERNARD_REYMOND.pdf
(.pdf, 156,4 Ko)

 TÉLÉCHARGER